

ÉCONOMIE • NUCLÉAIRE

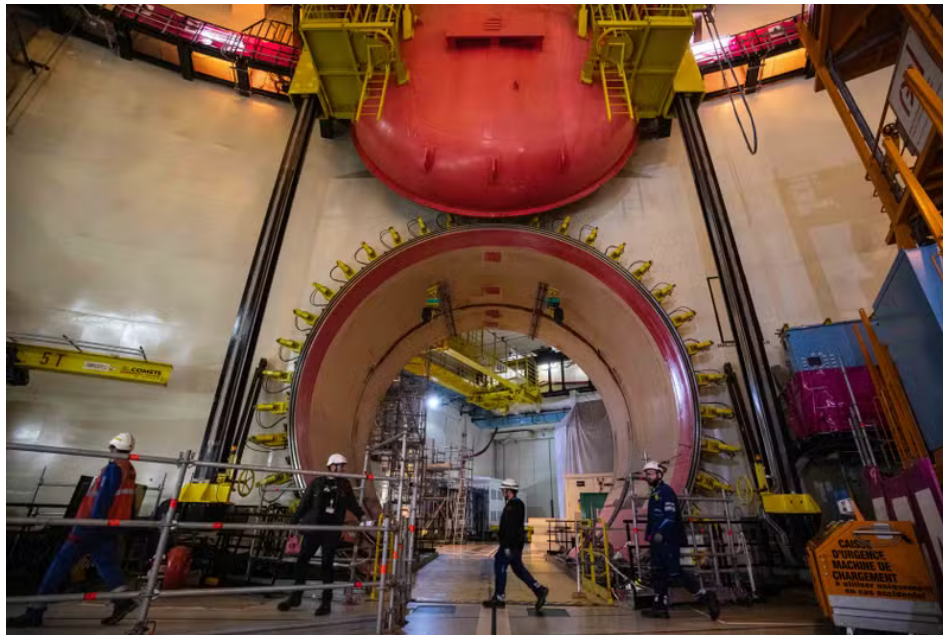
EPR de Flamanville : la Cour des comptes estime le coût total à 23,7 milliards d'euros et prévoit « une rentabilité médiocre »

En 2006, avant le début du chantier, les coûts de construction étaient évalués entre 3,2 et 3,3 milliards d'euros.

Par Adrien Pécout

Publié aujourd'hui à 10h00, modifié à 10h08 · Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



EPR de troisième génération de Flamanville (Manche), le 14 juin 2022. SAMEER AL-DOUMY / AFP

Quelques semaines après que [l'électricien EDF a enfin achevé son chantier maudit de l'EPR \(réacteur pressurisé européen\) de Flamanville \(Manche\)](#) et alors que l'Etat actionnaire envisage la construction de six à quatorze nouveaux réacteurs nucléaires, la Cour des comptes a présenté, mardi 14 janvier, un rapport sur la « *filière EPR* », parlant de « *dynamique nouvelle* » et de « *risques persistants* », quatre ans et demi après un précédent rapport thématique, en 2020.

Une mise à jour, d'abord : la Cour évalue désormais à 23,7 milliards d'euros le coût total de l'EPR de Flamanville, le réacteur numéro 3 de la centrale normande, couplé au réseau électrique français le 21 décembre 2024, avec douze ans de retard. Dit autrement, l'addition a encore gonflé par rapport aux 19,1 milliards d'euros estimés en 2020. Et c'est surtout bien davantage, sept fois plus, que les seuls coûts de construction envisagés en 2006 avant le début du chantier (évalués entre 3,2 et 3,3 milliards d'euros).

Entre 2020 et 2024, l'augmentation tient en partie à l'évolution de la valeur de l'euro. Les coûts de construction pèsent pour 15,6 milliards d'euros, en euros de 2023 – soit 13,2 milliards, en euros de 2015. En outre, il faut tenir compte des dépenses liées à la première phase d'exploitation du réacteur. Puis inclure diverses provisions (notamment pour le démantèlement et la gestion des déchets radioactifs), ainsi que des coûts d'emprunt s'ajoutant aux taux d'intérêt liés à la durée de la construction.

Résultat : au regard de la facture finale, la Cour des comptes prévoit dès à présent « *une rentabilité médiocre* » pour l'électricité produite par ce premier EPR sur le sol français – deux exemplaires l'ont précédé en Chine et un en Finlande, également avec retards et surcoûts. Si le mégawattheure d'électricité se vend à moins de 90 euros, selon les hypothèses retenues, il sera compliqué d'envisager une rentabilité atteignant même 2 %. Du moins, sur la base des éléments dont elle dispose. Car,

malgré une recommandation formulée dès le rapport de 2020, « *EDF a refusé de manière délibérée et persistante de communiquer (...) des informations sur la rentabilité et le coût de production prévisionnels* ».

Lire aussi le reportage |  [Dans le centre-bourg de Flamanville, une ligne à très haute tension et des millions d'euros de recettes fiscales](#)



Du défaut de pilotage du chantier à la perte de compétences techniques de l'industrie nucléaire, après une longue période sans commande, les explications aux déboires de l'EPR de Flamanville sont variées. En 2020, le constat avait inspiré à la Cour plusieurs recommandations. « *Leur mise en œuvre est à ce jour partielle voire incomplète* », critique désormais l'institution.

« Sécurisation » du financement

Du brouillard entoure encore la relance du nucléaire civil. En février 2022, dans son discours de Belfort, vantant les mérites d'une électricité bas carbone, le président de la République, Emmanuel Macron, fixait l'objectif de lancer la construction d'au moins six nouveaux réacteurs nucléaires : six EPR 2, c'est-à-dire des modèles censés être plus simples à bâtir que l'EPR. Voire de huit autres par la suite. Or, depuis l'annonce du chef de l'Etat, « *la structure du financement du programme EPR 2 n'est toujours pas arrêtée* ».

C'est pourquoi la Cour des comptes recommande aujourd'hui à EDF comme au gouvernement de parvenir à la « *sécurisation* » de ce financement et d'avancer les études de conception détaillée avant toute décision finale d'investissement – celle-ci étant envisagée pour le début de l'année 2026. Lorsque les modalités seront connues, au moins « *une année supplémentaire* » sera encore nécessaire, selon la Cour, afin d'obtenir leur approbation par la Commission européenne. Autant EDF a porté seul le financement de l'EPR de Flamanville, autant l'entreprise à capitaux publics attend le concours de l'Etat pour les six premiers EPR 2, avec une mise en service espérée au plus tôt entre 2035 et 2038.

« *Ces délais et incertitudes (...) réduisent la visibilité dont les acteurs de la filière ont besoin pour s'engager dans les projets industriels de cette ampleur et obtenir des financements. L'accumulation de risques et de contraintes pourrait conduire à un échec du programme EPR 2* », alerte la Cour. Et d'ajouter par ailleurs : « *Même si la filière nucléaire française a commencé à s'organiser (...), elle est loin d'être prête et doit encore surmonter de nombreux défis dont certains sont préoccupants.* » Certes, une délégation interministérielle au nouveau nucléaire a fait son apparition (fin 2022), l'Etat est redevenu l'actionnaire unique d'EDF (en 2023), et les industriels ont lancé un vaste programme pour recenser les besoins de recrutement (2023 aussi).

Lire aussi | [Les dérapages de l'EPR de Flamanville en graphiques : le coût multiplié par six, la durée du chantier par quatre](#)



Les six premiers EPR 2 sont prévus, par paire, dans les centrales déjà existantes de Penly (Seine-Maritime), de Gravelines (Nord) et du Bugey (Ain). Selon un chiffrage d'EDF en date de 2023, les coûts de construction s'élèveraient à 79,9 milliards d'euros. Un montant qui dépasse le scénario médian du gouvernement en 2022, à partir d'un audit externe. Et encore, cette somme ne tient pas compte d'un quelconque coût de financement, et donc d'intérêts bancaires.

Présenté comme un « *point d'étape* » pour la filière, le rapport publié mardi formule une seconde recommandation. Sachant que les déboires du chantier britannique de l'EPR de Hinkley Point ont déjà conduit EDF, dans ses comptes de 2023, à enregistrer une provision de plus de 11 milliards d'euros pour dépréciation, il conviendra de « *s'assurer que tout nouveau projet international dans le domaine du nucléaire soit générateur de gains chiffrés et ne retarde pas le calendrier du programme EPR 2 en France* ».

Adrien Pécout

Le Monde Ateliers

Découvrir

Cours du soir

Géopolitique - Comprendre la Chine de Xi Jinping

Cours du soir

Comment regarder un tableau - Les Modernes et les Anciens

Cours en ligne

De Socrate à Descartes, comment aborder la philosophie ?

[Voir plus](#)